

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du vendredi 24 Mars 2023 à 17 heures**

Etaient présents : Michel TALAGRAND, Elyane ESCHALIER, Florine TALAGRAND
Stéphane VERHEYDEN Michel MATHIOU, Isabelle ESCHALIER ,
Greta GODAERT, Jocelyn GELLY, Monique VALLAT et Roland HOURS

Pouvoirs :

Absent: Christophe GODELET

Ordre du jour

- 1- Vote des taux communaux d'imposition 2023
- 2 - Ouverture de crédits avant le vote du budget 2023
- 3 - Renouvellement du contrat d'emploi non permanent de Mr Damien GREFFET
- 4 - Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et le cas échéant aux agents contractuels
- 5 - Élaboration du Plan de Sauvegarde Communal et désignation d'un référent risques majeurs
- 6 - Demande de subvention au Département : Atout ruralité, Pacte routier ...
- 7 - Questions diverses

1 – Vote des taux communaux d'imposition 2023

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux d'imposition communaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition suivants, applicables pour l'année 2023 :

- | | | |
|---|------------------|---|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) | : 32.37 % | |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) | : 59.97 % | : |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | : 10.46 % | |

2 - Ouverture de crédits avant le vote du budget M57 de 2023

Le Maire explique l'ouverture de crédit avant le vote du budget principal et rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 :

- mettre en recouvrement les recettes
- mandater les dépenses de la section de fonctionnement (549 010 €) dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget, soit 137 252 € afin de réaliser les règlements suivants :

Chapitre/ Article	N ° opération	Libellé	Montant (€)
21318	41	Autres bâtiments publics	70 000
2151	18	Réseau de voirie	30 000

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions du Maire.

3- Renouvellement du contrat d'emploi non permanent de Mr Damien GREFFET

Suite à la délibération du 14 Janvier 2023 portant sur la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement d'activité, Monsieur Damien GREFFET a été recruté à ce poste pour une durée hebdomadaire de 28 heures, sur une période de 3 mois, avec la possibilité d'employer cet agent pour une durée de 12 mois maximum.

En vue du terme du contrat arrivant à échéance le 31 mars 2023 et du besoin d'un agent supplémentaire pour effectuer les travaux et taches hebdomadaires de la commune, le Maire propose de renouveler le contrat de Mr Damien GREFFET pour une période de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat non permanent de Mr Damien GREFFET et autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à cette embauche.

4- Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et le cas échéant aux agents contractuels

Considérant que la tenue du secrétariat de mairie et les différentes tâches incombant à ce poste sont primordiales et nécessaires à la gestion communale, le Maire propose à compter du 9 Mai 2023, **la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif** de catégorie C pour une durée hebdomadaire de 16 heures.

Cet emploi sera occupé par Rachel BLANC, fonctionnaire chargée des fonctions suivantes :

- accueillir et renseigner la population
- instruire les dossiers sur les domaines d'état civil, des élections, de l'urbanisme
- assister et conseiller les élus, préparer le conseil municipal, les délibérations
- préparer et suivre l'exécution du budget
- suivre les marchés publics et les subventions
- gérer la comptabilité
- gérer le personnel

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette création d'emploi permanent d'Adjoint Administratif et autorise le Maire à engager les démarches nécessaires.

5- Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et désignation d'un référent « risques majeurs »

Se référant à la loi 2004-81, le Maire expose **la nécessité de réaliser notre Plan Communal de Sauvegarde.**

Ce Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection, et le soutien de la population au regard des risques définis par la préfecture :

- feux de forêt, incendie
- vague de chaleur
- épisode cévenol
- minier

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette réalisation**
- **désigne le Maire, Michel TALAGRAND, chef de ce projet et référent risques majeurs.**

6- Demande de subvention au Département : Atout ruralité, Pacte routier ...

Dans le but de restaurer la voirie endommagée, le Maire évoque le coût de 31 281 € établi par l'entreprise désignée, et énumère les différentes interventions :

- route de Montségur Haut
- route de Bourzet
- route Tardieu

Dans le cadre des dossiers de subvention du Conseil Départemental, il est possible de constituer un dossier d'aide « Atout Ruralité : Pacte Routier » portant sur les travaux de goudronnage et de réfection de voirie à hauteur de 40% des sommes HT engagées, et dans une limite de 20 000€ par an et par commune.

Pour financer ce projet de 31 281 € le Maire expose le financement suivant :

- Financement par le Conseil Départemental : 12 512 €
- Financement de la commune 18 768 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération

7- Questions diverses

1/ Commission des élections

- Jocelyn GELLY suppléante Isabelle ESCHALIER
- Philippe BASTIDE

2/ Problème d'assurance

- assurance bâtiment (2 tuiles du toit de la salle polyvalente sont tombées sur la toiture de la terrasse du bar)
- assurance véhicule

3/ La commune de Lablachère appelle à l'aide pour le reconstruction du stade de football et demande 75 000€ à notre commune.

4/ Réunion du Parc : besoin d'aide de déplacement (St Agrève, St Laurent)

5/ ENEDIS : Réception en salle communale pour l'inauguration de l'enfouissement de la ligne moyenne tension.

La séance se termine vers 19h30
Roland HOURS